



**Introduction sur les Lignes directrices
internationales sur la
décentralisation et l' accès aux services de
base pour tous de
l' ONU-Habitat : vers une application
concrète aux Comores**

Par Jean-Marie Tétart, Conseiller spécial du Président
IGD et Vice-président du Conseil Général des Yvelines
en charge de la coopération décentralisée

*Réunion Cités-Unies-France – coopération décentralisée - Comores
Mercredi 3 octobre 2012 – 10h – 12h30*

SOMMAIRE

1. Présentation de l'IGD
2. Présentation des Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base
3. La concrétisation sur le terrain : l'expérience du Togo et du Bénin
4. Bilan et propositions d'actions de la première mission

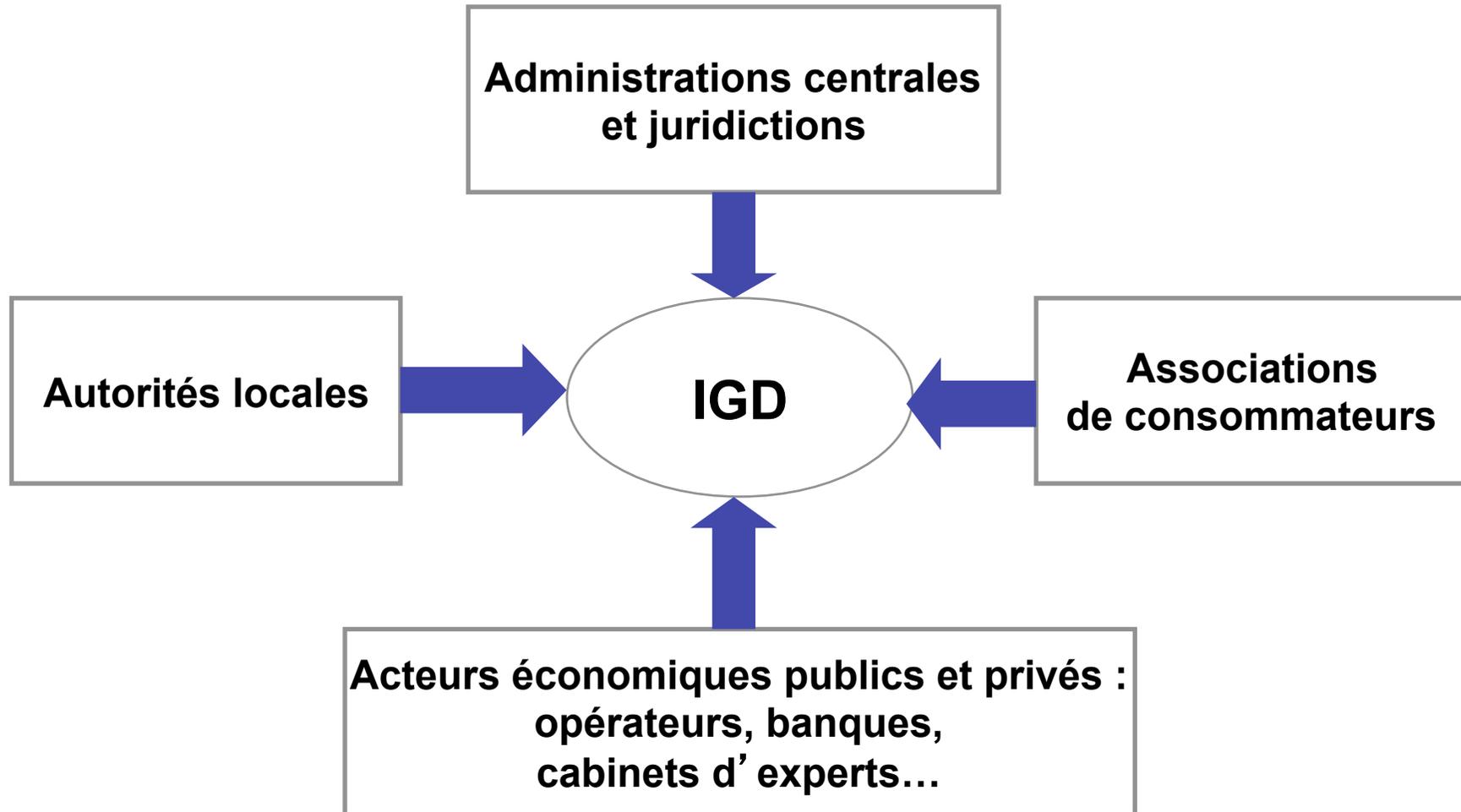
I. PRESENTATION DE L'IGD

La fondation d'entreprises

- Fondation d'entreprises à but non lucratif créée en 1996
- Lieu unique où toutes les parties prenantes (entreprises privées et publiques, institutions publiques d'Etat et locales, représentants des usagers, associations d'élus) travaillent étroitement ensemble
- Une mission d'intérêt général:
 - Améliorer la gouvernance, la performance et la gestion des services publics notamment lorsque ces derniers sont délégués
- Centre de réflexion, d'Influence et d'Initiative qui réunit plus de 500 juristes, universitaires et économistes
- Financement par des contributions quinquennales des entreprises uniquement



L'IGD, une structure quadripartite



Les principaux objectifs de l'IGD

- Clarifier la distinction entre les responsabilités publiques et les missions opérationnelles
- Appuyer et renforcer la liberté d'administration des collectivités locales
- Développer le cadre institutionnel des PPP
- Elaborer des indicateurs de performance pour tous les services publics locaux
- Créer des modalités de participation pour les usagers et citoyens
- Faire connaître l'expérience française de la gestion déléguée à l'étranger

Les actions et outils mis en place par l'IGD



ACTIONS

- Initiatives pour l'ordonnance du Contrat de Partenariat en 2002, 2007 et 2008
- Production d'outils méthodologiques et pédagogiques à l'intention des autorités publiques
- Pilotage de groupe de travail sur les thématiques clés des PPP: juridique, finance, technique
- Formation des employés publics et privés
- Création d'un observatoire des PPP
- Promotion à l'international du modèle français de la gestion déléguée

OUTILS

- **Charte des Services Publics Locaux (2002)**
- **Charte des Services Essentiels (2002)**
- **Centre d'Expertise Français pour l'Observation des PPP (2006)**
- **Ecole des PPP (2008)**
- **Indicateurs de performance et de gouvernance des services publics**
 - Indicateurs de performance par secteur
 - Guide de contractualisation
 - Charte de Dialogue Compétitif
 - Rapport économique et comptable

L'IGD et ses partenaires internationaux

- Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et ses sections régionales ;
- ONU-Habitat ;
- PNUD ;
- Conseil économique et social des Nations Unies
- Banque Mondiale (et son institut de formation)
- Consumers international
- Campagne Urbaine Mondiale...



II - PRESENTATION GENERALE DES LIGNES DIRECTRICES INTERNATIONALES SUR LA DECENTRALISATION ET L'ACCES AUX SERVICES DE BASE (LDI)

HISTORIQUE DES LDI

- Présentation de la **Charte des services essentiels** (Sommet du Développement Durable –Johannesburg – 2002)
 - Déclinaison de la Charte des services publics locaux française
 - Structure tripartite :
 - Déclaration des droits
 - Code de gestion durable
 - Déclinaisons territoriales et sectorielles
 - Propose des principes pour l'organisation, la gestion, le financement, la tarification et la solidarité pour les services essentiels
- **Relais par l'Unitar puis ONU-Habitat** pour le suivi et l'évolution de la Charte des services essentiels
 - Mise en place de groupes de travail internationaux entre 2004 et 2009
 - Contribution à l'élaboration de documents successifs
- **Adoption** par le Conseil d'Administration d'ONU-Habitat **des Lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base** en 2009 et fusion avec les Lignes directrices sur la décentralisation et renforcement des autorités locales

CONTENU DES LDI (1)

- **Objectif** majeur de ces LDI : **accès aux services de base** pour tous et la décentralisation est l'outil institutionnel pour atteindre cet objectif ;
- **1er texte onusien** qui pose le cadre international pour la gouvernance durable des services de base ;
- **Domaine d'application** : eau, assainissement, déchets, transports, énergie, télécommunication, santé, sécurité publique, éducation ;
- Outil d'appui aux pays pour engager des **réformes politiques, institutionnelles et législatives** ;

CONTENU DES LDI (2)

- « Check-list » formulant des recommandations à l'attention de chaque groupe d'acteurs classées selon 5 grands principes:
 - **Gouvernance transparente, participative et efficace** (clarification des rôles, information des usagers, normes et cadre de référence national...)
 - **Décentralisation et rôle des autorités locales** (transfert des compétences et des ressources, fiscalité locale...)
 - **Partenariats et mise en place de cadres institutionnels propices** (formalisation des engagements, démarche contractuelle, sécurisation des contrats, évaluation, libre choix du mode de gestion...)
 - **Financement durable et politiques favorables aux pauvres** (équilibre dans le financement, fixation des tarifs, prise en compte des quartiers « exclus » dans les plans de développement des infrastructures...)
 - **Durabilité environnementale** (gestion des ressources naturelles, modes de consommation viable...)

MISE EN ŒUVRE DES LDI

- **Important soutien de la France** sur l'ensemble du processus : **chef de file**
- **5 pays pilotes** aujourd'hui soutenues par la France :
 - Togo
 - Sénégal
 - Burkina Faso
 - Bénin (sous réserve de confirmation)
 - Comores
- + la ville d'Aguascalientes au Mexique sur financement de Veolia
- **Présentation des retours d'expériences** :
 - **Forum Urbain Mondial de Naples** - 1 au 7 septembre 2012 - Naples
 - **Conseil d'Administration d'ONU-Habitat** – 2013 – Nairobi
- Cohérence avec d'autres initiatives internationales : rapport GOLD III de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

RAPPORT GOLD III DE CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

- Thème : **gouvernance des services publics locaux essentiels**
- **Présentation de ce rapport lors du Congrès Mondial de CGLU à rabat en 2013**
- **Termes de référence élaborés par l'IGD**
- Forte implication de la France
- **Objectifs :**
 - **Analyser la gouvernance des services publics de base** en fonction du niveau de décentralisation et/ou de déconcentration de chaque pays au regard des LDI ;
 - Identifier les besoins spécifiques des autorités locales au regard de leurs responsabilités dans la gestion de ces services ;
 - **Formuler des recommandations à l'attention des autorités locales** en vue de :
 - favoriser les échanges entre les différents acteurs de la gestion des services ;
 - leurs fournir des outils pour mieux répondre aux défis actuels et à venir.
- **Méthodes :**
 - Réaliser un **diagnostic** sur la gouvernance des services de base par régions et dans les villes métropolitaines **au regard des LDI** ;
 - Lancer des **dialogues politiques nationaux** sur l'accès aux services de base sur une dizaine de pays.

III - LA CONCRETISATION SUR LE TERRAIN :

EXEMPLES DU TOGO ET DU BENIN

LA DYNAMIQUE AU NIVEAU NATIONAL DU QUADRILOGUE AU TOGO

- **Partenariat entre l'IGD et l'Union des Communes du Togo à partir de 2007**, avec le soutien du PNUD et de la France ;
- Mise en place d'un **Comité directeur national pour les services de base** (Comité quadrilogue) sur la base d'un **arrêté interministériel** ;
- Elaboration de la **Charte Togolaise des services de base** :
 - Vision partagée entre tous les acteurs sur des principes et objectifs en matière d'accès aux services de base ;
- Déclinaison de la Charte en plans d'actions ;
- **Groupes de travail** sur des thématiques identifiées (déchets, responsabilité sociétale...);
- **Elaboration de documents** d'information, de formation, d'appui à l'attention des différents acteurs (Charte des droits et obligations des usagers, guide pour la contractualisation opérateur-commune pour la pré-collecte des déchets..)
- Mise en place de **comités locaux** pour les services de base au niveau de 4 communes ;

DEFINITION DU QUADRILOGUE

- **Processus d'association des 4 parties prenantes** qui met en place une **architecture institutionnelle** pour assurer une gouvernance collective des services de base ;
- Démarche de construction d'un environnement et d'une **vision partagés** par tous les acteurs pour gérer les services de base ;
- Méthode de travail privilégiant le G entre les parties prenantes ;
- **Renforce le rôle moteur des autorités locales**, dans un contexte de décentralisation ;

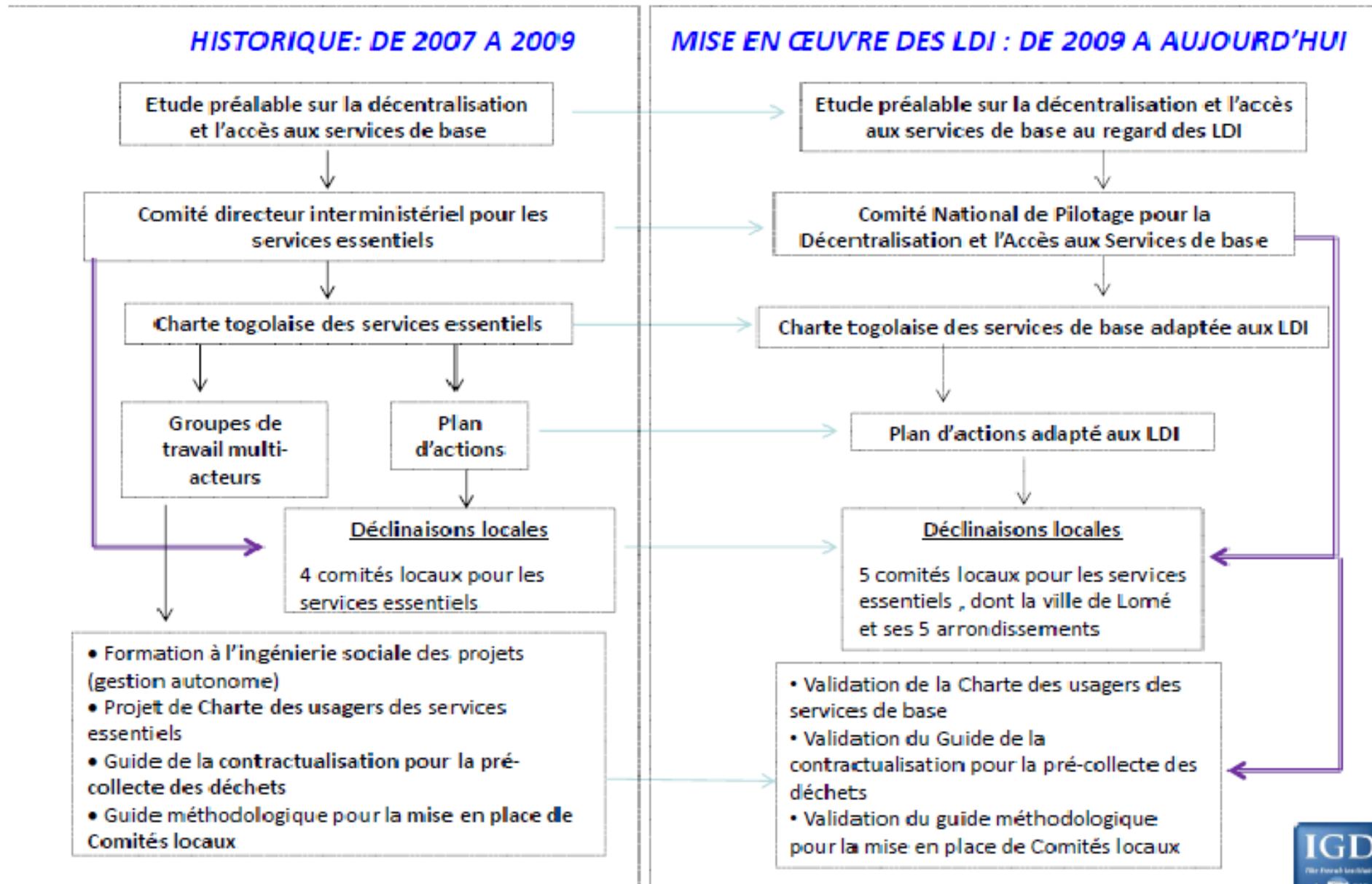
INTEGRATION DES LDI DANS LA DYNAMIQUE SERVICES DE BASE AU TOGO

- **Elargissement du Comité national directeur pour les services de base :
Comité National de Pilotage pour la mise en œuvre des LDI :**
 - Adaptation de la Charte togolaise des services de base aux LDI ;
 - transcription législative et réglementaire de la Charte togolaise des services de base aux LDI et du plan d'actions ;
 - Evaluation des engagements pris ;
 - Appui institutionnel aux Comités locaux des services de base.
- **Généralisation des comités locaux des services de base au niveau local**

DECLINAISONS LOCALES DES QUADRILOGUES AU TOGO

- **Cadre de dialogue et d'échanges** favorisant la reconnaissance et le renforcement des autorités locales et ancrant les principes de démocratie locale dans la population locale ;
- Sur la base d'un **diagnostic local, élaboration d'un plan d'actions avec identification de priorités** ;
- L'ensemble des communes sont dotées de comités locaux pour les services de base ;
- **Appui de la coopération décentralisée et de bailleurs internationaux = mise en place de projets concrets** :
 - **Aného avec l'appui du Conseil Général des Yvelines** : mise en place d'un système d'assainissement non collectif avec installation de latrines dans les concessions et organisation d'un service Public de vidange entretien ;
 - **Kpalimé avec l'appui de l'ONG RADI et de l'Union Européenne** : élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement communal.

LE PROCESSUS GLOBAL AU TOGO



LE QUADRILOGUE LOCAL DU MONO AU BENIN

- Déclinaison locale de la **Charte béninoise des services de base**, dans le cadre de la coopération décentralisée Yvelines-Mono
- 6 communes
- Ses résultats :
 - **Intercommunalité**
 - **Stratégie intercommunale pour la gestion des déchets**
 - **Groupes de travail sectoriels « déchets, latrines et assainissement »**
 - **Intérêt de l'Etat et des bailleurs**
 - **Financement de la filière déchets sur le groupement par l'Union Européenne, le Conseil Général des Yvelines et le GI Mono**

**IV - APPLICATION DES LIGNES
DIRECTRICES INTERNATIONALES SUR
LA DECENTRALISATION ET L'ACCES
AUX SERVICES DE BASE EN UNION
DES COMORES**

Démarrage du processus

- Signature de la **convention de subvention** en novembre 2011 entre l' Ambassade de France à Moroni et le Ministère de l' Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l' Urbanisme et de l' Habitat
- Projet conjointement porté par le **Ministère de l' Aménagement du Territoire**, des Infrastructures, de l' Urbanisme et de l' Habitat comorien et par le **Ministère de la décentralisation**
- **Mission exploratoire de l' IGD** en février 2012 (effectuée seulement sur la Grande Comores) : rencontre avec les autorités de l' île et des acteurs locaux :
 - Un agenda national qui peut permettre de lier politiques de décentralisation et exigences de la délivrance des services de base
 - Une réelle opportunité pour prendre en compte les LDI
- **Lancement de deux études** (en cours) sur l' état de la décentralisation (1) et de l' accès aux services de base (2) au regard des LDI ;

Comité national pour les services de base

- **Mis en place en juillet 2012** en présence des ministres concernés, des gouverneurs, des préfets, des maires,
- Adoption d' un **arrêté interministériel** portant mise en place du comité national « pour la mise en œuvre coordonnée des LDI » en juillet 2012
- **Création d' un bureau** pour le secrétariat du Comité national
- Ses missions:
 - Définir les **grandes orientations**
 - **Mettre en place des réformes** pour la mise en œuvre des LDI
 - Superviser l'élaboration, l'approbation, la diffusion et la promotion de tout document en lien avec les LDI
 - Elaborer des actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir la démarche de mise en œuvre des LDI (notamment à l'égard des partenaires de la coopération décentralisée)

Propositions d'actions et de réflexions

- Proposition de **créer des comités insulaires** pour prendre en compte les contraintes géographiques de l'île:
 - Réflexion sur le choix des sites « d'expérimentation »
 - Réflexion sur la composition
- Réflexion sur les 4 approches du quadrilogue :
 - Quelles sont les responsabilités de chacune des parties prenantes ?
 - Qui finance quoi et quand ?
 - Qui contrôle quoi et comment ?
 - Comment parvient-on à mettre à cohérence l'action de chacune des parties prenantes?
- **Adopter un plan d'actions** d'ici fin décembre
- **Organisation d'un séminaire diaspora/coopération décentralisée** sur les projets en matière de services de base ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION